

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 114/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**AJOUT DE TROIS RAPPORTS
COMPLEMENTAIRES A
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents : MM. BEGNESE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter trois rapports complémentaires à l'ordre du jour, intitulés :

- Ressources humaines : Remboursement des frais d'hébergement des agents et des élus.
- Ressources humaines : Répartition temps agents sur le Budget de la Ville et sur le Budget annexe de l'Eau.
- Finances : Budget annexe de l'Eau – Durée d'amortissement des biens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces trois rapports à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 115/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
FINANCES :
DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances
7.1 Décision budgétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE du virement de crédit suivant sur le Budget Annexe de l'Eau:

Dépenses :

- Article 1641 : + 1490.00 €
- Article 21561 : - 1490.00 €

Recettes :

- Article 1641 : + 50 000€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 116/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

OBJET

**FINANCES :
DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

7. Finances locales

7. Décisions Budgétaires

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE le virement de crédit suivant sur le Budget Annexe de l'Assainissement.

- Article 1641 : + 10.00 €

- Article 21311 : - 10,00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 117/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**FINANCES :
FINANCEMENT DES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS
L'ATTENTE DE L'ADOPTION
DU BUDGET 2019**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite des quarts de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif de l'année 2019 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril prochain.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il sera proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à éventuellement engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite des crédits suivants (il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2018, lors de son adoption).

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de ces affectations suivant le détail figurant dans les
tableaux ci –annexés.

Budget Ville : **313.500,00 €**

Budget annexe Eau : **45.010,00 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2018
Chapitres 20, 21 et 23

BUDGET VILLE						
Chap./Articles	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	25% pour BP 2019	
20	Immobilisations incorporelles	14 056,00	90 300,00	104 356,00	26089	
2031	Frais d'études	6 060,00	90 300,00	96 360,00	24090	
2033	Frais d'insertion	796,00	0,00	796,00	199	
2051	Concessions et droits similaires	7 200,00	0,00	7 200,00	1800	
21	Immobilisations corporelles	1 145 804,01	-93 300,00	1 149 659,60	287411	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00	2 000,00	500	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	27 095,19	6773	
21311	Hôtel de ville	5 000,00	0,00	5 000,00	1250	
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00		
21316	Equipements du cimetière	6 500,00	0,00	6 500,00	1625	
21318	Autres bâtiments publics	132 458,00	-50 300,00	113 369,03	28342	
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	2 900,00	0,00	2 900,00	725	
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	48 068,00	0,00	70 093,63	17523	
2152	Installations de voirie	4 647,00	0,00	4 647,00	1161	
21534	Réseaux d'électrification	886 000,00	-43 000,00	843 000,00	210750	
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	20 584,01	0,00	37 141,76	9285	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 582,00	0,00	21 582,00	5395	
2184	Mobilier	7 200,00	0,00	7 200,00	1800	
2188	Autres immobilisations corporelles	8 865,00	0,00	9 130,99	2282	
Total général :				1 159 860,01	1 254 015,60	313500

BUDGET ANNEXE DE L'EAU					
Chap./Articles	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	25% pour 2019
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00	0,00	1 200,00	300
2033	Frais d'insertion	1 200,00	0,00	1 200,00	300
21	Immobilisations corporelles	129 500,00	0,00	178 842,83	44710
21561	Service de distribution d'eau	128 500,00	0,00	158 941,88	39735
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	18 900,95	4725
2188	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	250
		130 700,00	0,00	180 042,83	45010

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 118/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
FINANCES :
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT :
INVENTAIRE POUR
AMORTISSEMENT DES BIENS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite au transfert à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la compétence Assainissement au 1^{er} Janvier 2019, il est nécessaire de mettre notre inventaire en conformité.

Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que quatre biens doivent être enregistrés sur de nouveaux articles sans que cela modifie l'équilibre budgétaire, à savoir :

- DEPENSE ART 21562 / CHAP 041 : + 171 842,24 €

- RECETTE ART 21532 / CHAP 041 : + 171 842,24 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 119/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
FINANCES:
PRIX DE L'EAU.

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu les délibérations N°103/2015 du 7 Décembre 2015 et N°128/2017 du 18 Décembre 2017 concernant le prix de l'eau ;

- Compte tenu de la baisse des consommations d'eau et des recettes découlant de celles-ci, il est proposé de passer le tarif **de 1.30€ du m3 à 1.50€ du m3** à partir du 1^{er} Janvier 2019 (consommations 2019 facturées en 2020), afin de maintenir le niveau de recettes.

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote CONTRE** la majoration du tarif de l'eau et **DECIDE de maintenir le prix du mètre cube d'eau à 1.30 € hors taxes** pour la facturation à intervenir à partir de l'année 2020 pour les consommations 2019 et suivantes.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 120/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**EXERCICE DU DROIT
D'OPPOSITION DE LA
COMMUNE AU TRANSFERT
DE LA COMPETENCE EAU
POTABLE AU 1^{er} JANVIER
2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNESE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Maire expose à l'assemblée que le **transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes sera effectif au 1^{er} janvier 2020** selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 transcrite au 7° de l'article L5214-16 du Code Général des collectivités territoriales **sauf opposition des conseils municipaux** ainsi que le permettent les dispositions de l'article 1^{er} de loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Cette opposition doit être exprimée avant le 1^{er} juillet 2019 et sera effective si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat représentant au moins 20 % de la population.

L'ensemble des communes est appelé à délibérer y compris celles dont la compétence « eau potable » est exercée par un syndicat intercommunal, le conseil syndical ne pouvant se substituer au vote des conseils municipaux des communes membres.

Si elle était votée dans les conditions évoquées, cette opposition produirait ses effets jusqu'au 1^{er} janvier 2026, sauf délibérations du conseil communautaire et de ses communes membres pour anticiper cette échéance, et conduirait au maintien des représentants des communes dans les syndicats existants au titre de la compétence eau potable. Tous les syndicats existants seraient donc maintenus à ce titre.

Au-delà du 1^{er} janvier 2026, la compétence deviendra obligatoire et la communauté de communes l'exercera soit en direct soit au sein des seuls syndicats comportant des communes membres d'au moins une autre communauté de communes ou d'agglomération.

Pour les communes membres de syndicats comptant des communes membres d'une communauté d'agglomération, celle-ci peut solliciter du Préfet et après avis de la C.D.C.I. son retrait du syndicat en vertu de l'article L5216-7 IV du C.G.C.T. Le préfet sera en droit d'accepter ou de refuser ce retrait.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

Considérant que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat n'exerce pas à la date de publication de la loi du 3 août 2018 la compétence Eau potable;

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au 1^{er} janvier 2020 en vertu des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2018-7062.
- **RAPPELLE** que cette opposition produira ses effets jusqu'au 1^{er} janvier 2026 sauf demande du conseil communautaire pour exercer cette compétence avant cette date.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 121/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**TARIFS COMMUNAUX POUR
2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE.

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN.

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 7 Décembre 2015, les divers tarifs municipaux ont été, pour la plupart, majorés au 1^{er} Janvier 2016. Il est proposé de ne pas les augmenter pour l'année 2019.

Vu l'avis de la Commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour 2019 ;
- **DECIDE** de majorer les tarifs de la salle des fêtes de 2.5 % suivant la grille tarifaire jointe en annexe.
Dans cette nouvelle grille de tarifs, la grande salle et la salle de réunions ne sont plus dissociées.
- **DECIDE** d'abroger les tarifs correspondant à la "régie Camping-Cars", cette régie ayant été supprimée par délibération N°010/2018 du 29 Janvier 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

TARIFS SALLE DES FETES - ANNEE 2019

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2018 à 16:24:58

Référence technique : 054-215400391-20181217-2018_135-DE

Affiché le 24/12/2018 - Certifié exécutoire le 24/12/2018

ANNÉE 2019	ASSOCIATIONS LOCALES 1ère utilisation (Année civile)	ASSOCIATIONS LOCALES 2ème utilisation (Année civile)	PARTICULIERS LOCAL	PARTICULIERS EXT ASSOC EXT	PERSONNEL COMMUNAL	COMMERCE EXTERIEUR	COMMERCE LOCAL	WEEK-END EXT (MARIAGE)	WEEK-END LOCAL (MARIAGE)
Grande salle + bar + cuisine + salle de réunion	0 €	126 €	253 €	484 €	127 €	1 188 €	872 €	802 €	314 €
Location : assiettes + couverts + verres	15€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50
Location : verres ou assiettes	8€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50
Chauffage + Electricité (forfait)	127 €	158 €	158 €	158 €	79 €	158 €	158 €	205 €	205 €
Vaisselle Cassée (voir tableau annexé)									
Caution 300 €									
Perte de clé : 2500€									
Nous vous rappelons que toutes dégradations ou casse seront facturées au locataire									

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 122/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**FIMA 2019 – REGLEMENT DU
CONCOURS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétence par thème

8.9 Culture

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le Festival International des Métiers d'Art 2019 est programmé les 5, 6 et 7 juillet 2019.

- Considérant que le porteur de projet sera la Ville de BACCARAT ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en œuvre du FIMA 2019 dans son ensemble ;

- **VALIDE** le règlement du concours FIMA 2019 et sa mise en application;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent au FIMA 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 123/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**ENGAGEMENT DE LA
COLLECTIVITE POUR LE
PROJET "FIMA 2019" ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS PUBLIQUES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Festival International des Métiers d'Art 2019 est proposé les 5,6 et 7 juillet 2019.

Pour cette édition, le comité de pilotage du projet souhaite organiser le Festival autour de trois pôles : un concours, un village artisanal et des concerts. La collectivité sera le porteur du projet en 2019.

Le concours sera lancé après approbation du Conseil Municipal.
12 candidatures seront retenues et soumises au vote de jurys et du public. Le thème proposé pour ce FIMA est « reflet temporel ».

Suite à une sollicitation d'un collectif de verriers, le village s'organisera autour d'un pôle central lié aux métiers du verre au chalumeau. Il sera complété par la présence de communes labellisées « Villes et Métiers d'art » ; ainsi que d'ateliers créatifs.

Les concerts seront également proposés gratuitement au public, la programmation restant à définir prochainement.

Ces trois pôles structurants de la manifestation, accessibles gratuitement, ouvrent l'accès au monde de l'artisanat à tout public, des passionnés aux curieux ; des adultes et enfants ; des professionnels aux amateurs.

Le plan de financement prévisionnel TTC de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Village	12 000,00 €			%
Concours	11 150,00 €	CD54	8 000,00 €	8,7
Vitrine des arts	0,00 €	CCTLB	15 000,00 €	16,4
Concerts	36 000,00 €	REGION	20 000,00 €	21,8
Bénévoles et frais divers	12 000,00 €	MASSIF FNADT	20 000,00 €	21,8
Inauguration soirée prestige	2 500,00 €	Autofinancement	28 650,00 €	31,3
Communication	18 000,00 €			
TOTAL	91 650,00 €	TOTAL	91 650,00 €	100,0

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels suivants : Commissariat du Massif des Vosges (FNADT) ; Région Grand Est ; Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat ; Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en œuvre du FIMA 2019 dans son ensemble ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au FIMA 2019 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès du Commissariat du Massif des Vosges, de la Région Grand Est, de la CCTLB et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de cette opération.
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicités.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 124/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
FINANCES :
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION BACCARAT –
DEVELOPPEMENT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES

7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de **3.000 euros** à l'Association Baccarat – Développement afin de contribuer aux frais de lancement de l'édition 2019 du Festival International des Métiers d'Art.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 125/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT –
RECENSEMENT DE LA
LONGUEUR DE LA VOIRIE
COMMUNALE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNESE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), compris dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée aux collectivités, fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- Vu la délibération N°89/2016, par laquelle le Conseil Municipal a arrêté le linéaire de la voirie communale à **25 015 mètres.**
- Vu la délibération n°131/2017 par laquelle le Conseil a confirmé le linéaire de la voirie communale à 25 015 mètres ;
- Considérant qu'aucun changement n'est intervenu en 2018
- Vu l'avis de la commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **CONFIRME** que le linéaire de la voirie communale est arrêté à **25.015 mètres.**
Ces données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 126/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
URBANISME –
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat
– Débat sur les orientations
générales du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 DECEMBRE 2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents : MM. BEGNE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 à L.5211-6-3 et L.5214-16,
- Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12,
- Considérant que, par délibération du 29 Juin 2017, le conseil de la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, par extension, à l'intégralité de son territoire, de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée le 22 octobre 2015 par l'ancienne communauté de communes du Lunévillois et ce, sur le fondement de l'article 153-9 du code de l'urbanisme.
- Considérant que l'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que le Plan Local d'Urbanisme comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Selon l'article L.151-5 du même code, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- définit les orientations générales :
 - o des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
 - o concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenus pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Considérant que l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, prévoit que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables font l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent en trois orientations, précisées dans le support joint en annexe :

- Orientation générale n°1 : Être un territoire plus attractif ;
- Orientation générale n°2 : Être un territoire plus dynamique ;
- Orientation générale n°3 : Être un territoire plus agréable à vivre.

Après avoir débattu des orientations générales du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables et délibéré, le Conseil municipal,

Prend acte de la tenue ce jour du débat organisé en son sein sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Commune du Territoire de Lunéville à Baccarat.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 127/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
CREATION DE POSTES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaire et stagiaire e la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que les postes ci-dessous figurent bien au tableau des effectifs ;
- Considérant la nécessité de procéder à une régularisation auprès des services de la Trésorerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer rétroactivement deux postes au 1^{er} Janvier 2009 :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste de Technicien supérieur principal.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 128/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**DEMANDE DE DEROGATION A
LA REGLE DU REPOS
DOMINICAL DES SALARIES
POUR L'ANNEE 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 DECEMBRE 2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents : MM. BEGNE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétence des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu La loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi MACRON qui définit le nouveau cadre réglementaire en matière d'ouverture des commerces le dimanche.

- Vu Le code du travail qui permet au Maire de déroger au principe du repos dominical des salariés dans la limite de 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce. Il s'agit d'une dérogation collective dont doit bénéficier la branche commerciale toute entière.

L'avis du Conseil Municipal est requis au même titre que les organisations syndicales et patronales en amont de la prise de l'arrêté municipal de dérogation par le Maire, qui doit obligatoirement être pris en année N-1.

S'agissant des dimanches de l'année 2019, il faut que cet arrêté intervienne avant le 31 décembre 2018.

A ce jour, une seule demande de dérogation de la part de l'établissement LIDL a été adressée à la mairie en vue de solliciter une dérogation à la règle du repos dominical les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

L'organisation syndicale la plus représentative au sein de l'établissement LIDL a été contactée. Celle-ci n'est pas opposée aux cinq dimanches travaillés du mois de décembre 2019, sous réserve que cette dérogation s'applique suivant le respect du Code du travail, à savoir :

- principe du volontariat pour le personnel salarié concerné.
- compensations salariales (majoration à 100%).
- les salariés devront bénéficier d'un repos compensateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (3 contre) :

- **DONNE un avis favorable** à la demande d'ouverture des commerces de vente de denrées alimentaires au détail sur le territoire communal les dimanches 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019, sous réserve que cette dérogation s'applique dans le respect de la réglementation du code du travail et prévoit de façon cumulative :

- le principe du volontariat pour le personnel salarié.
- des compensations salariales telles que prévues par la loi.
- un repos compensateur.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 129/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Remboursement des frais
d'hébergement des agents et
des élus.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT
Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN –
Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER –
Mme DIEZ à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. Finances locale **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Les modalités de règlement des frais occasionnés par les
déplacements des personnels territoriaux sont régies par le décret
2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de
règlements des frais occasionnés par les déplacements des
personnels des collectivités locales et établissements publics, qui
renvoie aux dispositions réglementaires applicables aux agents de
l'État.

Conformément à l'article 7-1 du décret, il appartient au Conseil
Municipal de fixer le barème des taux de remboursement forfaitaire
des frais d'hébergement, dans la limite du taux maximum prévu par
les textes applicables à l'Etat.

Considérant que la ville de Baccarat a décidé d'appliquer ledit
barème au remboursement de frais des élus municipaux,

Ainsi, le taux d'indemnisation des frais d'hébergement, qui ne peut
intervenir que sur justification de l'effectivité de la dépense, sera au
plus égal au taux maximal fixé réglementairement pour les
personnels civils de l'Etat : 60 €.

Toutefois, dans certaines situations, après études des tarifs pratiqués
sur le territoire et pour faire face aux difficultés rencontrées par les
agents et les élus lors de mission à PARIS et dans les grandes
agglomérations, et dans l'intérêt du service et de la Commune, il est
proposé que le taux de remboursement des frais d'hébergement soit
majoré de la manière suivante :

Déplacement dans le département, en province et en région Ile de France	Déplacement à Paris et dans les grandes agglomérations
<u>Indemnité d'hébergement</u> Remboursement de la somme effectivement engagée dans la limite du remboursement forfaitaire de 80 € la nuitée	<u>Indemnité d'hébergement</u> Remboursement de la somme effectivement engagée dans la limite du remboursement forfaitaire de 150 € la nuitée

Ces taux exceptionnels de remboursement pourront être appliqués lorsque l'agent ou l'élu justifiera préalablement au déplacement, par la transmission de 3 devis, que le tarif appliqué est supérieur au forfait de 60 € ou que les possibilités d'hébergement sur le territoire sont limitées.

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** dans des cas exceptionnels, le remboursement de la somme effectivement engagée dans la limite du remboursement forfaitaire de 80 € par nuitée pour les déplacements des agents et des élus dans le département, en province et en région Ile de France,
- **Autorise** dans des cas exceptionnels, le remboursement de la somme effectivement engagée dans la limite du remboursement forfaitaire de 150 € par nuitée pour les déplacements des agents et des élus à PARIS et dans les grandes agglomérations,
- **Précise** que les crédits seront inscrits aux différents budgets 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 130/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

OBJET

FINANCES :
BUDGET ANNEXE DE L'EAU –
DUREE D'AMORTISSEMENT
DES BIENS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE.

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Considérant qu'il convient d'ajuster la durée d'amortissement des biens à leur durée d'utilisation,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** la durée d'amortissement des biens particuliers au budget Annexe de l'EAU tel qu'indiqué ci-après :

BIENS AMORTISSABLES	DUREE
Matériel, outillage, compteurs d'eau	10 Ans
Conduites, canalisations d'eau	99 Ans

Pour les autres biens amortissables, la durée d'amortissement suivra le modèle de la délibération n° 70 -2018 du 25 -06-2018.

- **DIT** que cette délibération sera applicable aux biens amortissables de 2018 dont l'amortissement débutera en 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 131/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES:
Répartition temps agents sur
le Budget Ville et sur le Budget
annexe de l'Eau.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – BANNEROT Mme TIHA – M. MALARDE –

Excusé : M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. STEIMER à Mme CHASSAIN – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. MOUGIN

Absents: MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Afin de répartir la masse salariale suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** la répartition suivante à compter du **1^{er} JANVIER 2019** :

AGENTS	BUDGET EAU	BUDGET VILLE
GAEL Marie-José	50%	50%
HUMBERT Nicolas	25%	75%
MAUZON Philippe	100%	
RAFFIN Christian		100%
ROMARY Xavier	40%	60%
LOUIS Bastien		100%

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX